

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



27 AOUT 2019

N° 1

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

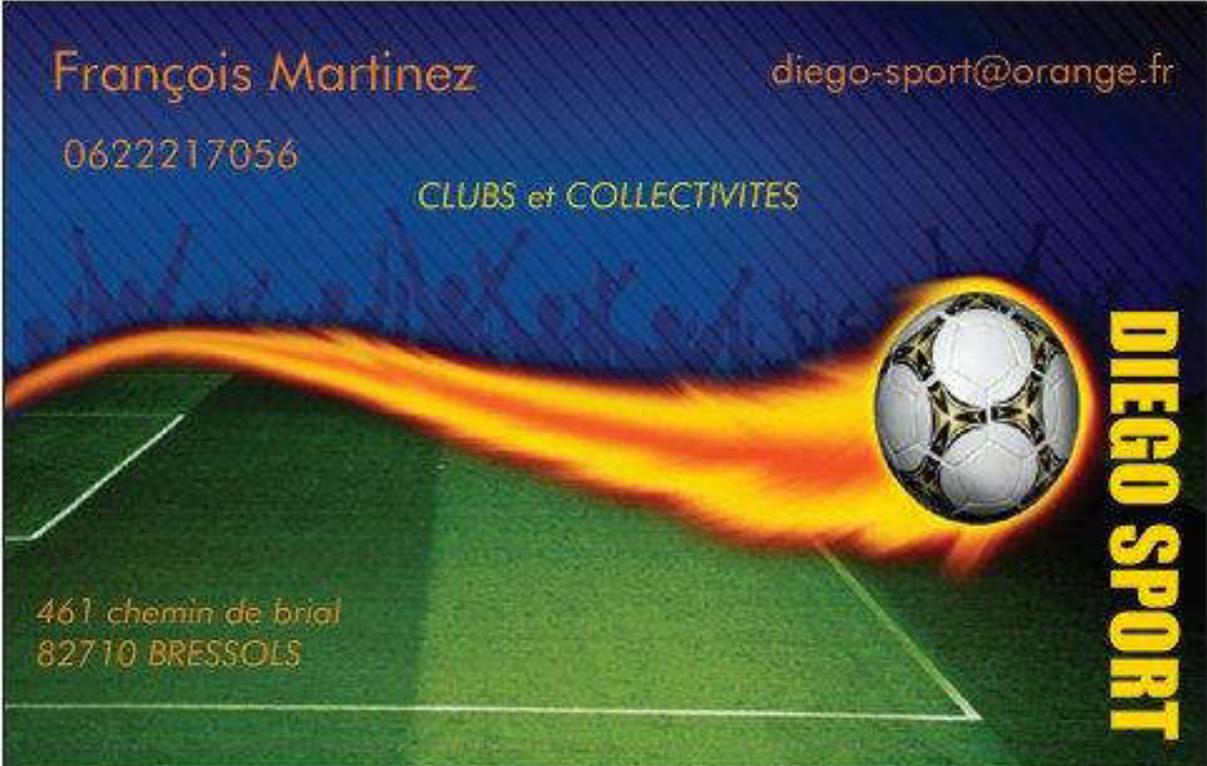
- Réunion de la Commission,
- Editorial,
- Pense-bête,
- Licenciés d'une autre discipline,
- Rédaction feuilles de match,
- Contrôle feuilles de match,
- Contrôle systématique des licences et début des rencontres,
- Qualifications,
- Certificats médicaux,
- Reliquat des sanctions pour la saison 2019-2020
- Précision règlement,
- Les ballons,
- Challenge de la Sportivité Diego Sport,
- Information licences,
- Coupe de France Auguste Delaune,
- Coupe Occitane,
- Championnat,
- Arbitrage,
- Calendrier semaines 38 et 39.



SAISON 2019 - 2020

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 26 Août 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ et Marcel MARTINS.

EDITORIAL

Après un été très chaud, nous voilà tous prêts pour entamer une nouvelle saison qui, nous l'espérons, sera bénéfique à tout le monde, et se jouera comme la saison dernière dans le **respect de l'adversaire, des arbitres et du jeu.**

N'oublions pas que le football doit rester un jeu.

Comme vous allez le voir par la suite, nous avons perdu deux équipes, AC2L et O. MECAHERS. Sept nouvelles sont venues nous rejoindre (FC BALEC, F.C. CANTOU, COQ GAILLACOIS, NIMBA O.T., FOYER RURAL ST GENIES, A.S. FRANCO PORTUGAISE et UJS TOULOUSE). L'équipe « LES FOOT FURIEUX » devient « FC ESCALQUENS ». Avec 42 équipes, nous avons composé une poule de 10 équipes et quatre poules de 8.

A tous, les nouveaux comme aux anciens, vous tous, ceux qui travaillent ou qui cherchent un emploi, ceux qui étudient, nous vous souhaitons la bienvenue au sein de notre football afin de passer de bonnes soirées dans un esprit loyal.

Nous avons su prendre les décisions importantes les dernières années, nous continuerons à prendre les décisions qui s'imposent pour les équipes qui ne « jouent pas le jeu ».

ART35 : EXCLUSION DE CLUB

La commission se réserve le droit d'exclure de toute compétition, une équipe ou un club qui ne s'adapterait pas à l'esprit de la F.S.G.T.

PENSE-BETE

① FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

REGLEMENT INTERIEUR

② DEMANDE DE LICENCE

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site, que ce soit pour les renouvellements ou les nouvelles licences.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

① www.fsgt31.fr,

② Football à 11,

③ Actualités,

④ Demande de licence.

③ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 2002 à 2006) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = demande de licence + inscription sur le site + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + **chèque**.

Dossier complet pour un renouvellement = demande de licence + inscription sur le site + **chèque**.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.



En raison de ce nouveau fonctionnement de demandes de licences, **il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la**

qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur sera qualifié dès son inscription sur le site, à la seule condition que le chèque nous soit parvenu, ainsi que le carton blanc pour les nouveaux joueurs.

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

REDACTION FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

QUALIFICATIONS

Les compétitions débutant la semaine 38, à partir du lundi 16 septembre 2019, par les rencontres des Coupes, **les joueurs devront être qualifiés pour cette date.** Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soit COMPLETS pour le 16 septembre 2019**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour participer au démarrage de la saison, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

RELIQUAT DES SANCTIONS POUR LA SAISON 2019/2020

Certains licenciés sont encore suspendus pour ce début de saison. **Soyez vigilants sur le reliquat des sanctions de vos joueurs. Ceci évitera des situations pénalisantes pour votre équipe.**

Rappelez-vous que pour que le joueur puisse continuer à purger sa suspension, il doit être licencié dès le début de la saison :

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** »

En cas de doute, contactez J.Claude LECRU à la Commission.

PRECISION REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si **aucune** entente n'est trouvée entre les deux équipes,

LES BALLONS

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres la saison passée nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE DIEGO SPORT

Ce challenge est bien évidemment reconduit, dans les mêmes conditions que la saison dernière.

INFORMATION LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA **CARTE DE DROITE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « EXEMPLAIRE ADHERENT » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.**

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.

Les clubs AS MATRA, NIMBA OLYMPIQUE et SB SPORT doivent nous retourner leur affiliation de toute **URGENCE**, faute de quoi ils ne pourront pas enregistrer leurs licences.

COUPE DE FRANCE AUGUSTE DELAUNE

Comme la saison passée, vous aviez le choix de vous inscrire dans l'une ou l'autre des deux coupes proposées.

En coupe de France Auguste Delaune, 12 équipes sont engagées et de ce fait l'épreuve se composera de 2 poules de 6 équipes. Le tirage au sort a eu lieu le lundi 26 août 2019 au siège du Comité.

Le Collectif Fédéral n'ayant pas encore établi le nombre de qualifiés, nous nous basons sur 4 équipes qualifiées.

Les deux premiers de poule sont qualifiés directement. Les autres qualifiés seront désignés en fonction du quota attribué à notre comité par la fédération.

Les têtes de série étant comme d'habitude les équipes ayant eu le plus de points la saison dernière: PASPORT et AS SAINT LOUP CAMMAS.

Ce tirage a donné les groupes suivants :

POULE 1	POULE 2
AJ SAINT EXUPERY	CPAM
ASEAT	NEW TEAM
ASCA	AS SAINT LOUP CAMMAS*
FC CANTOU	FORZA VIOLA FC
LES SHADOCKS DE SEILH	AS CNES
PASPORT*	FC ESCALQUENS

Nous vous rappelons les deux points de règlement, particuliers à la Coupe Auguste Delaune, (à l'attention des nouveaux clubs... et des autres).

- rentrée de touche au pied,
- le barème des points afin de permettre aux « petites équipes » d'avoir une chance de se qualifier : 3 points pour une victoire, 2 points pour un nul, et 1 point pour une défaite.

Le club : FC ESCALQUENS doit retourner sa feuille d'engagement à la Commission de **TOUTE URGENCE**.

COUPE OCCITANE

Cette coupe concerne donc les équipes non intéressées par la Coupe Delaune. 24 équipes sont engagées et de ce fait l'épreuve se composera de 4 poules de 6 équipes. Le tirage au sort a eu lieu le lundi 26 août 2019 au siège du Comité.

POULE A

IO TEAM

SB SPORT FC

TOLOSA FOOT SYSTEM

ATHLETICO TOLOSA B *

SHAKHTAR TOLOSA

AS DRT

POULE B

LES VIEILLES
CANAILLES

DYNAMO FC

FC FONBO

MISTRAL PL

USEMA COLOMIERS

O. TOULOUSE *

POULE C

AS MATRA

USA FOOT

FC POTO

FC BALEC

ATHLETICO TOLOSA A

ALTRAN FOOT *

POULE D

MECAPROTEC FC

TOULOUSE SA *

AS FRANCO PORTUGAISE

ATHLETICO TOLOSA C

SOPRA STERIA FOOT

FA ROQUES

Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour les ¼ de finale.

CHAMPIONNAT

Ayant 42 équipes cette saison, nous avons constitué un groupe de 10 équipes et 4 groupes de 8 équipes.

Les différentes divisions se composent comme suit (par ordre des dates d'inscription) :

<p><i>Division Excellence :</i> AJ SAINT EXUPERY USEMA COLOMIERS ATHLETICO TOLOSA B PASPORT OLYMPIQUE DE TOULOUSE MECAPROTEC FC LES SHADOCKS DE SEILH AS SAINT LOUP CAMMAS ASEAT FC POTO</p>	<p><i>Division Promotion Excellence :</i> ATHLETICO TOLOSA A DYNAMO FC MISTRAL PL FC ESCALQUENS ALTRAN FOOT ASC CNES FONBO FC FORZA VIOLA FC</p>
<p><i>Division Honneur :</i> IO TEAM LES VIEILLES CANAILLES TOULOUSE SA AS MATRA US AERO FOOT FA ROQUES AGATE FC SHAKHTAR TOLOSA</p>	<p><i>Division Promotion Honneur :</i> AS DRT NEW TEAM SOPRA STERIA FOOT ASCA TOLOSA FOOT SYSTEM UJS TOULOUSE FC CANTOU SB SPORT FC</p>
<p><i>Division Promotion :</i> ATHLETICO TOLOSA C US CAF CPAM FOYER RURAL SAINT GENIES COQ GAILLACOIS AS FRANCO-PORTUGAISE NIMBA O.T. FC BALEC</p>	

Pour combler le nombre de matchs, les coupes de la Ligue et du Comité sont remises en place cette saison : Coupe de la Ligue pour les équipes de Promotion Excellence et Honneur et coupe du Comité pour les divisions Promotion Honneur et Promotion. Le club SB SPORT FC doit retourner ses documents d'inscription à la Commission de **TOUTE URGENCE.**

ARBITRAGE

La première réunion d'arbitres aura lieu le **mardi 10 septembre 2019**, à 19h au Comité. Les arbitres doivent prévenir le responsable de leur participation (par mail). Les arbitres : KOPGANG P., MOLINA J., RAMIANDRISOA M., SAVY G., SEKKAL A., SILHOL R., SZYNCZEWSKI G. et VERBEKE C. doivent retourner leurs documents à la Commission de **TOUTE URGENCE.**

Les arbitres AURIOL B., RAVIER E. et TATAIAT H. doivent retourner leur carte d'arbitre de **TOUTE URGENCE.**

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain utilisé par les nouveaux clubs :

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue : 5 chemin de l'enguille.

COQ GAILLACOIS : Gaillac Toulza : stade municipal.

AS FRANCO-PORTUGAISE : Castelginest : rue Saint-Gilles.

SEMAINE 38 DU 16/09/2019 AU 20/09/2019

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 – Tour 1

FC CANTOU	AJ SAINT EXUPERY	Paul Sabatier Hb	Ve 20/09	20h00
ASCA	SHADOCKS SEILH	Beaupuy	Me 18/09	20h15
PASPORT	ASEAT	Sordelo St.	Me 18/09	19h45

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 1

FORZA VIOLA FC	CPAM	Stadium Taton Synthé	Je 19/09	20h00
AS ST LOUP CAMMAS	ASC CNES	St Loup Cammas	Je 19/09	20h15
FC ESCALQUENS	NEW TEAM	Escalquens	Lu 16/09	20h00

Coupe Occitane : Poule A – Tour 1

IO TEAM	SB SPORT FC	Lardenne Synthé	Me 18/09	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo St.	Je 19/09	19h45
SHAKHTAR TOLOSA	AS DRT	Sordelo Hb	Me 18/09	19h45

Coupe Occitane : Poule B – Tour 1

LES VIEILLES CANAILLES	DYNAMO FC	Sordelo Hb	Je 19/09	19h45
FC FONBO	MISTRAL P.L.	Stadium Taton Synthé	Lu 16/09	20h00
USEMA COLOMIERS	O.TOULOUSE	Capitany Synthé	Me 18/09	20h00

Coupe Occitane : Poule C – Tour 1

AS MATRA	USA FOOT	R. Barran	Ma 17/09	19h45
FC POTO	FC BALEC	Lardenne Synthé	Ve 20/09	19h45
ALTRAN FOOT	ATHLETICO TOLOSA A	Blagnac Baradels Syn	Je 19/09	20h45

Coupe Occitane : Poule D - Tour 1

MECAPROTEC FC	TOULOUSE SA	Muret Auriol	Lu 16/09	20h00
AS FRANCO PORTUGAISE	ATHLETICO TOLOSA C	Castelginest	Lu 16/09	20h30
FA ROQUES	SOPRA STERIA FOOT	Roques	Lu 16/09	20h30

SEMAINE 39 DU 23/09/2019 AU 27/09/2019

Division : Excellence – Journée 1 aller

AJ SAINT EXUPERY	USEMA COLOMIERS	Sordelo Hb	Me 25/09	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	PASPORT	Stadium Taton Synthé	Lu 23/09	20h00
O.TOULOUSE	MECAPROTEC FC	Lardenne Synthé	Me 25/09	19h45
SHADOCKS SEILH	AS ST LOUP CAMMAS	Seilh Synthé	Ve 27/09	20h45
ASEAT	FC POTO	Lardenne Synthé	Ve 27/09	19h45

Division : Promotion Excellence – Journée 1 aller

ATHLETICO TOLOSA A	DYNAMO FC	Sordelo Hb	Je 26/09	19h45
MISTRAL P.L.	FC ESCALQUENS	M. Cerdan St.	Lu 23/09	19h45
ALTRAN FOOT	ASC CNES	Blagnac Baradels Syn	Je 26/09	20h45
FONBO FC	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 26/09	20h00

Division : Honneur – Journée 1 aller

IO TEAM	LES VIEIL. CANAILLES	R.Barran	Ma 24/09	19h45
TOULOUSE SA	AS MATRA	La Ramée Synthé	Ve 27/09	19h45
USA FOOT	FA ROQUES	Blagnac Baradels Syn	Me 25/09	20h45
SHAKHTAR TOLOSA	AGATE FC	La Ramée St.	Lu 23/09	19h45

Division : Promotion Honneur – Journée 1 aller

AS DRT	NEW TEAM	Sordelo St	Me 25/09	19h45
SOPRA STERIA FOOT	ASCA	A définir		
TOLOSA FOOT SYSTEM	UJS TOULOUSE	A définir		
FC CANTOU	SB SPORT FC	Paul Sabatier Hb	Ve 27/09	20h00

Division : Promotion – Journée 1 aller

ATHLETICO TOLOSA C	US CAF	Sordelo St	Je 26/09	19h45
CPAM	FOY. RUR. ST GENIES	Sordelo St.	Ve 27/09	19h45
COQ GAILLACOIS	AS FRANCO PORTUG.	Gaillac Toulza	Je 26/09	20h30
NIMBA O.T	FC BALEC	R.Barran	Ve 27/09	19h45

BONNE SAISON A TOUS ET TOUTES

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



10 SEPTEMBRE 2019

N° 2

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

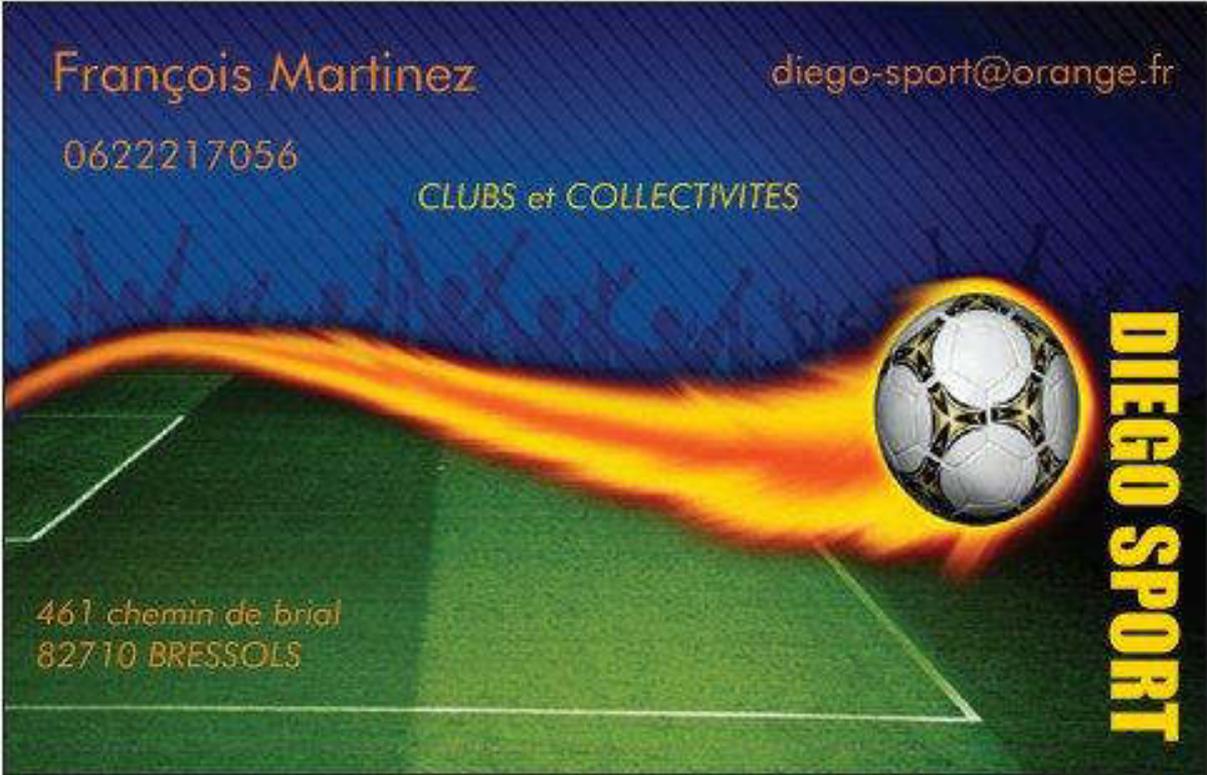
SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Licenciés d'une autre discipline,
- Rédaction feuilles de match,
- Contrôle feuilles de match,
- Contrôle systématique des licences et début des rencontres,
- Qualifications,
- Certificats médicaux,
- Reliquat des sanctions pour la saison 2019-2020
- Précision règlement,
- Les ballons,
- Challenge de la Sportivité Diego Sport,
- Information licences,
- Coupe de France Auguste Delaune,
- Championnat,
- Arbitrage,
- Plan d'accès Paul Sabatier,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 38 et 39.

SAISON 2019 - 2020

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 9 Septembre 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site, que ce soit pour les renouvellements ou les nouvelles licences.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ① www.fsgt31.fr,
- ② Football à 11,
- ③ Actualités,
- ④ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

❹ **TARIFS**

☞ Tarifs des licences :

- adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 2002 à 2006) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = demande de licence + inscription sur le site + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + **chèque**.

Dossier complet pour un renouvellement = demande de licence + inscription sur le site + **chèque**.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.



En raison de ce nouveau fonctionnement de demandes de licences, **il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur sera qualifié dès son inscription sur le site, à la seule condition que le chèque nous soit parvenu, ainsi que le carton blanc pour les nouveaux joueurs.**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

REDACTION FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

QUALIFICATIONS

Les compétitions débutant la semaine 38, à partir du lundi 16 septembre 2019, par les rencontres des Coupes, **les joueurs devront être qualifiés pour cette date**. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soit COMPLETS pour le 16 septembre 2019**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour participer au démarrage de la saison, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

RELIQUAT DES SANCTIONS POUR LA SAISON 2019/2020

Certains licenciés sont encore suspendus pour ce début de saison. **Soyez vigilants sur le reliquat des sanctions de vos joueurs. Ceci évitera des situations pénalisantes pour votre équipe.**

Rappelez-vous que pour que le joueur puisse continuer à purger sa suspension, il doit être licencié dès le début de la saison :

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** »

En cas de doute, contactez J.Claude LECRU à la Commission.

PRECISION REGLEMENT

📣 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si **aucune** entente n'est trouvée entre les deux équipes,

LES BALLONS

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres la saison passée nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE DIEGO SPORT

Ce challenge est bien évidemment reconduit, dans les mêmes conditions que la saison dernière.

INFORMATION LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

AS ST LOUP CAMMAS : Manque cartons blancs du joueur SOULDADIE Kévin.

CLUBS ATTENTION

Une fois de plus, vous ne tenez pas compte de ce que l'on vous dit à l'Assemblée Générale, en effet :

Vous ne devez pas vous occuper de la licence de votre arbitre, c'est le collectif qui l'établit; par contre vous devez joindre le montant en le précisant sur le bordereau de dépôt

COUPE DE FRANCE AUGUSTE DELAUNE

Le club : FC ESCALQUENS doit retourner sa feuille d'engagement à la Commission de **TOUTE URGENCE**.

CHAMPIONNAT

SEMAINE 39 DU 23/09/2019 AU 27/09/2019

Division : Honneur – Journée 1 aller

IO TEAM

NEW TEAM

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion Honneur – Journée 1 aller

AS DRT

VIEILLES CANAILLES

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SOPRA STERIA FOOT

ASCA

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

TOLOSA FOOT SYSTEM

UJS TOULOUSE

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue : 5 chemin de l'enguille.

COQ GAILLACOIS : Gaillac Toulza : stade municipal.

ASFP LUSITANOS : Castelginest : rue Saint-Gilles.

ASEAT : Sesquières Hb : chemin de rupé, 31200 Toulouse. (à partir de la semaine 42).

SEMAINE 38 DU 16/09/2019 AU 20/09/2019

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 – Tour 1

FC CANTOU

AJ SAINT EXUPERY

Paul Sabatier Hb

Ve 20/09 20h00

ASCA

SHADOCKS SEILH

Beaupuy

Me 18/09 20h15

PASPORT

ASEAT

Sordelo St.

Me 18/09 19h45

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 1

FORZA VIOLA FC

CPAM

Stadium Taton Synthé

Je 19/09 20h00

AS ST LOUP CAMMAS

ASC CNES

St Loup Cammas

Je 19/09 20h15

FC ESCALQUENS

NEW TEAM

Escalquens

Lu 16/09 20h00

Coupe Occitane : Poule A – Tour 1

IO TEAM

SB SPORT FC

Lardenne Hb

Me 18/09 19h45

TOLOSA FOOT SYSTEM

ATHLETICO TOLOSA B

Sordelo St.

Je 19/09 19h45

SHAKHTAR TOLOSA

AS DRT

Sordelo Hb

Me 18/09 19h45

Coupe Occitane : Poule B – Tour 1

LES VIEILLES CANAILLES DYNAMO FC

Sordelo Hb

Je 19/09 19h45

FC FONBO	MISTRAL P.L.	Stadium Taton Synthé	Lu 16/09	20h00
USEMA COLOMIERS	O.TOULOUSE	Capitany Synthé	Me 18/09	20h00
Coupe Occitane : Poule C – Tour 1				
AS MATRA	USA FOOT	R. Barran	Ma 17/09	19h45
FC POTO	FC BALEC	Lardenne Hb	Ve 20/09	19h45
ALTRAN FOOT	ATHLETICO TOLOSA A	Blagnac Baradels Syn	Je 19/09	20h45

Coupe Occitane : Poule D - Tour 1

MECAPROTEC FC	TOULOUSE SA	Muret Auriol	Lu 16/09	20h00
ASFP LUSITANOS	ATHLETICO TOLOSA C	Castelginest	Lu 16/09	20h30
FA ROQUES	SOPRA STERIA FOOT	Roques	Lu 16/09	20h30

SEMAINE 39 DU 23/09/2019 AU 27/09/2019

Division : Excellence – Journée 1 aller

AJ SAINT EXUPERY	USEMA COLOMIERS	Sordelo Hb	Me 25/09	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	PASPORT	Stadium Taton Synthé	Lu 23/09	20h00
O.TOULOUSE	MECAPROTEC FC	Lardenne Synthé	Me 25/09	19h45
SHADOCKS SEILH	AS ST LOUP CAMMAS	Seilh Synthé	Ve 27/09	20h45
ASEAT	FC POTO	Lardenne Synthé	Ve 27/09	19h45

Division : Promotion Excellence – Journée 1 aller

ATHLETICO TOLOSA A	DYNAMO FC	Sordelo Hb	Je 26/09	19h45
MISTRAL P.L.	FC ESCALQUENS	M. Cerdan St.	Lu 23/09	19h45
ALTRAN FOOT	ASC CNES	Blagnac Baradels Syn	Je 26/09	20h45
FONBO FC	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 26/09	20h00

Division : Honneur – Journée 1 aller

IO TEAM	NEW TEAM	R.Barran	Ma 24/09	19h45
TOULOUSE SA	AS MATRA	La Ramée Synthé	Ve 27/09	19h45
USA FOOT	FA ROQUES	Blagnac Baradels Syn	Me 25/09	20h45
SHAKHTAR TOLOSA	AGATE FC	La Ramée St.	Lu 23/09	19h45

Division : Promotion Honneur – Journée 1 aller

AS DRT	LES VIEIL. CANAILLES	Sordelo St	Me 25/09	19h45
SOPRA STERIA FOOT	ASCA	La Ramée Synthé	Je 26/09	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	UJS TOULOUSE	Sordelo St	Ma 24/09	19h45
FC CANTOU	SB SPORT FC	Paul Sabatier Hb	Ve 27/09	20h00

Division : Promotion – Journée 1 aller

ATHLETICO TOLOSA C	US CAF	Sordelo St	Je 26/09	19h45
CPAM	FOY. RUR. ST GENIES	Sordelo St.	Ve 27/09	19h45
COQ GAILLACOIS	ASFP LUSITANOS	Gaillac Toulza	Je 26/09	20h30
NIMBA O.T	FC BALEC	R.Barran	Ve 27/09	19h45

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



17 SEPTEMBRE 2019

N° 3

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

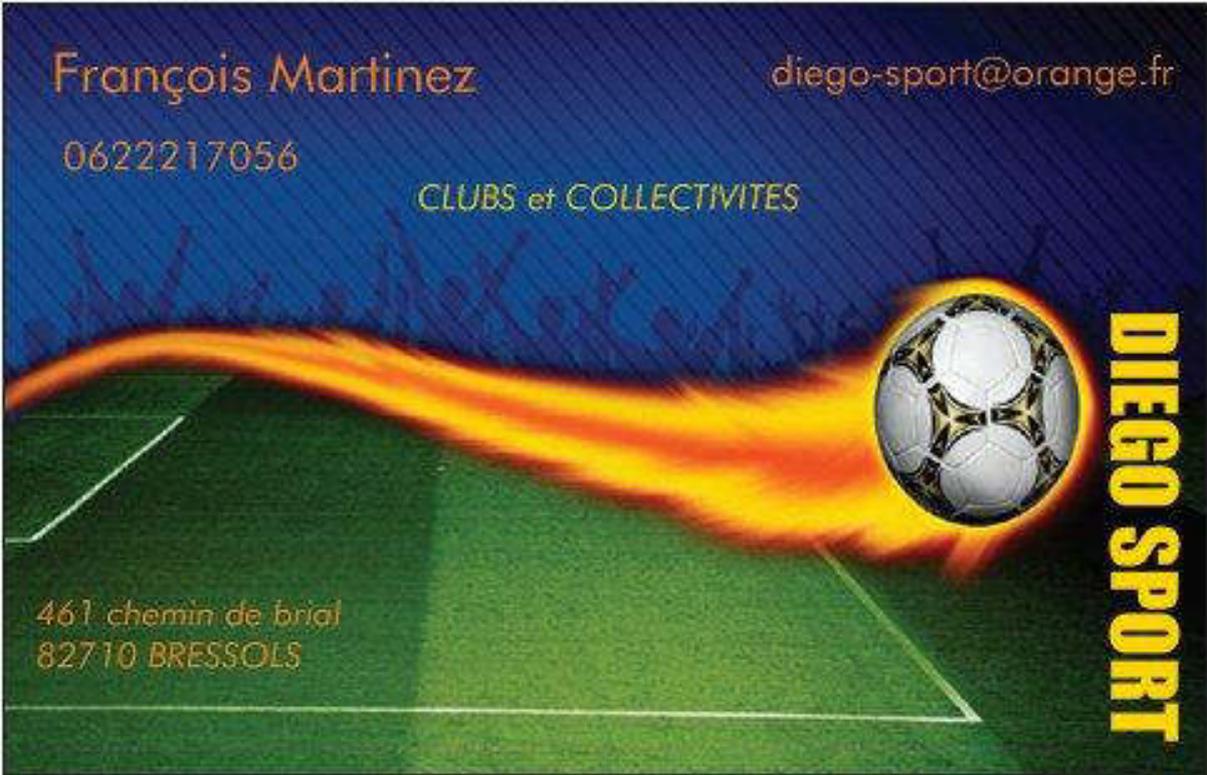


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Rappel règlement Coupes,
- Informations licences,
- Arbitrage,
- Sanction en retard,
- Plan d'accès Paul Sabatier,
- Information importante concernant les terrains de Barran et Sordelo,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 39 et 40.

SAISON 2019 - 2020

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 16 Septembre 2019.

Présents : Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site, que ce soit pour les renouvellements ou les nouvelles licences.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ① www.fsgt31.fr,
- ② Football à 11,
- ③ Actualités,
- ④ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

❹ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

- adulte avec assurance : **38.50 €**
- jeune avec assurance (né de 2002 à 2006) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + carton blanc + photocopie de la pièce d'identité + chèque.**

Dossier complet pour un renouvellement = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + chèque.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.



En raison de ce nouveau fonctionnement de demandes de licences, **il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur sera qualifié dès son inscription sur le site, à la seule condition que le chèque nous soit parvenu, ainsi que le carton blanc pour les nouveaux joueurs.**

☛ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

🕒 LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc.**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc.**

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

⑧ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soit COMPLETS**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer à la rencontre, ce qui se traduira par la rencontre perdue par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (document officiel), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

⑨ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

❶❶ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si **aucune** entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

❶❶ RELIQUAT SANCTIONS

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. »

D'autre part, les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En cas de doute, contactez la Commission.

❶❷ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par **« courrier électronique »**, ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

❶❸ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

❶❹ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

❶❺ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

❶❻ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

RAPPEL REGLEMENTS COUPES

Voici les principaux règlements des différentes coupes:

❶ COUPE DELAUNE (PHASE DEPARTEMENTALE):

☛ Feuilles de match de couleur **JAUNE**.

☛ Rentrée de touche au pied.

☛ Carton blanc=5min.

☛ Carton jaune=10min.

☛ Carton blanc + carton blanc (pour le même joueur)=exclusion définitive (carton rouge), sans possibilité de remplacement.

☛ Carton blanc + carton jaune (pour le même joueur)=exclusion définitive (carton rouge), sans possibilité de remplacement.

☛ Carton jaune + carton blanc (pour le même joueur)=exclusion définitive (carton rouge), sans possibilité de remplacement.

☛ Victoire=3 points, Nul=2 points, Défaite=1 point, Forfait ou Pénalité=0 point.

② COUPE OCCITANE:

- ☛ Feuilles de match de couleur **VERTE**.
- ☛ Rentrée de touche à la main.
- ☛ Carton blanc=5min.
- ☛ Carton jaune=10min.
- ☛ Carton blanc + carton blanc (pour le même joueur)=exclusion définitive (carton rouge), sans possibilité de remplacement.
- ☛ Carton blanc + carton jaune (pour le même joueur)=exclusion définitive (carton rouge), sans possibilité de remplacement.
- ☛ Carton jaune + carton blanc (pour le même joueur)=exclusion définitive (carton rouge), sans possibilité de remplacement.
- ☛ Victoire=3 points, Nul=2 points, Défaite=1 point, Forfait ou Pénalité=0 point.

③ CHAMPIONNAT:

- ☛ Les feuilles de match de championnat sont quant à elles, de couleur **BLANCHE**.

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

ASC CNES: manque carton blanc du joueur LLIOPART Mathieu.

FC ESCALQUENS : manque carton blanc du joueur MONLAUR Bruno.

AGATE FC : manque cartons blancs des joueurs DA COSTA SOARES Helcias, ESSONO BIBANG Régis Anthony, NDJOUÉ IGANA Luighi Darryl François et ONDO BISSIELOU Alfred.

FA ROQUES : manque photo sur carton blanc du joueur DORIS Christophe

AS SAINT LOUP CAMMAS : manque carton blanc du joueur SOULADIE Kévin.



POUR REGULARISATION :

ATHLETICO TOLOSA: manque photo sur carton blanc du joueur COSTILLIE Clément.

CLUBS ATTENTION

Une fois de plus, vous ne tenez pas compte de ce que l'on vous dit à l'Assemblée Générale. En effet, **vous ne devez pas** vous occuper de la **licence de votre arbitre**, c'est le collectif qui l'établit. Par contre vous **devez joindre le montant** en le précisant sur le bordereau de dépôt.

ARBITRAGE

Les arbitres : RAMIANDRISOA M. et SZYNCZEWSKI G. doivent retourner leurs documents à la Commission de **TOUTE URGENCE**.

Félicitations à Christophe VERBEKE, nouvel arbitre Régional et Julien MOLINA qui a réussi sa titularisation.

Je vous rappelle le statut des arbitres, concernant les désignations, applicable depuis le lundi 8 septembre 2018 :

ARTICLE 1: Un arbitre qui ne confirmera pas rapidement (dans les 24 heures) sa désignation sera remplacé (dans la mesure du possible) et ne pourra pas arbitrer ce jour là, même s'il se présente au match.

ARTICLE 2: Cet arbitre ne sera plus désigné tant qu'il ne se sera pas manifesté et ne représentera plus son club.

ARTICLE 3: Un arbitre absent sur une rencontre sans avoir prévenu et n'ayant pas donné de motif très rapidement (dans les 24 heures), ne sera plus désigné jusqu'à ce qu'il ait donné une explication de son absence et ne représentera plus son club.

ARTICLE 4: Pour les désignations, une priorité sera établie suite à la présence aux réunions et au stage annuel. Les cas de force majeure, dûment justifiés, pourront être pris en compte.

En cas de doute ou pour toutes questions concernant les désignations, contacter José.

SANCTION EN RETARD

Rencontre MECAPROTEC FC / AS SAINT LOUP CAMMAS du 06/05/19 – Coupe de la Haute-Garonne – 1/2 finale :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que ceux des arbitres, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §I – a et Art 33 - §C**), décide :

Pour "*MENACES ET PROVOCATIONS VERBALES ENVERS LES ARBITRES ET LA COMMISSION*"

BENEJAM Lionel, licence n°656624, (AS SAINT LOUP CAMMAS)

- Douze (12) matchs de suspension ferme x 2, soit vingt-quatre (24) matchs de suspension ferme, à compter de sa date de qualification.

PLAN D'ACCES PAUL SABATIER

Nous vous envoyons en pièce jointe le plan d'accès au terrain Paul Sabatier herbe, utilisé par le FC CANTOU.

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES TERRAINS DE BARRAN ET SORDELO

La mairie de Toulouse nous informe qu'en raison d'une réorganisation, la permanence en soirée sera assurée par **un seul agent qui gèrera les deux installations**.
A votre arrivée sur le site, il vous faut vous présenter à son bureau se trouvant au « Mas Perdu » (entre les deux installations). En cas d'absence ou de problème, le contacter au **06 28 49 42 89**.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 39 DU 23/09/2019 AU 27/09/2019

Division : Promotion Honneur – Journée 1 aller

FC CANTOU

SB SPORT FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion – Journée 1 aller

NIMBA OT

FC BALEC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue : 5 chemin de l'enguille.

COQ GAILLACOIS : Gaillac Toulza : stade municipal.

ASFP LUSITANOS : Castelginest : rue Saint-Gilles.

ASEAT : Sesquières Hb : chemin de rupé, 31200 Toulouse. (à partir de la semaine 42).

SEMAINE 39 DU 23/09/2019 AU 27/09/2019

Division : Excellence – Journée 1 aller

AJ SAINT EXUPERY

USEMA COLOMIERS

Sordelo Hb

Me 25/09

19h45

ATHLETICO TOLOSA B

PASPORT

Stadium Taton Synthé

Lu 23/09

20h00

O.TOULOUSE

MECAPROTEC FC

Lardenne Synthé

Me 25/09

19h45

SHADOCKS SEILH

AS ST LOUP CAMMAS

Seilh Synthé

Ve 27/09

20h45

ASEAT

FC POTO

Lardenne Synthé

Ve 27/09

19h45

Division : Promotion Excellence – Journée 1 aller

ATHLETICO TOLOSA A	DYNAMO FC	Sordelo Hb	Je 26/09	19h45
MISTRAL P.L.	FC ESCALQUENS	M. Cerdan St.	Lu 23/09	19h45
ALTRAN FOOT	ASC CNES	Blagnac Baradels Syn	Je 26/09	20h45
FONBO FC	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 26/09	20h00

Division : Honneur – Journée 1 aller

IO TEAM	NEW TEAM	R.Barran	Ma 24/09	19h45
TOULOUSE SA	AS MATRA	La Ramée Synthé	Ve 27/09	19h45
USA FOOT	FA ROQUES	Blagnac Baradels Syn	Me 25/09	20h45
SHAKHTAR TOLOSA	AGATE FC	La Ramée St.	Lu 23/09	19h45

Division : Promotion Honneur – Journée 1 aller

AS DRT	LES VIEIL. CANAILLES	Sordelo St	Me 25/09	19h45
SOPRA STERIA FOOT	ASCA	La Ramée Synthé	Je 26/09	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	UJS TOULOUSE	Sordelo St	Ma 24/09	19h45
FC CANTOU	SB SPORT FC	R.Barran	Ve 27/09	20h00

Division : Promotion – Journée 1 aller

ATHLETICO TOLOSA C	US CAF	Sordelo St	Je 26/09	19h45
CPAM	FOY. RUR. ST GENIES	Sordelo St.	Ve 27/09	19h45
COQ GAILLACOIS	ASFP LUSITANOS	Gaillac Toulza	Je 26/09	20h30
NIMBA O.T	FC BALEC	A définir		19h45

SEMAINE 40 DU 30/09/2019 AU 04/10/2019**Coupe Auguste Delaune : Poule 1 – Tour 2**

ASEAT	AJ SAINT EXUPERY	La Ramée Synthé	Ve 04/10	19h45
ASCA	FC CANTOU	Beaupuy	Je 03/10	20h15
SHADOCKS SEILH	PASPORT	Seilh Synthé	Ve 04/10	20h45

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 2

CPAM	NEW TEAM	Sordelo Hb	Je 03/10	19h45
AS ST LOUP CAMMAS	FORZA VIOLA FC	St Loup Cammas	Je 03/10	20h15
ASC CNES	FC ESCALQUENS	R. Barran	Ma 01/10	19h45

Coupe Occitane : Poule A – Tour 2

ATHLETICO TOLOSA B	IO TEAM	Sordelo Hb	Me 02/10	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	SHAKHTAR TOLOSA	Stadium Taton Synthé	Je 03/10	20h00
AS DRT	SB SPORT FC	Stadium Taton Synthé	Lu 30/09	20h00

Coupe Occitane : Poule B – Tour 2

MISTRAL P.L.	LES VIEIL. CANAILLES	Sordelo St.	Je 03/10	19h45
FC FONBO	O.TOULOUSE	Lardenne Synthé	Me 02/10	19h45
DYNAMO FC	USEMA COLOMIERS	Capitany Synthé	Me 02/10	20h00

Coupe Occitane : Poule C – Tour 2

FC POTO	ALTRAN FOOT	Lardenne Synthé	Ve 04/10	20h00
ATHLETICO TOLOSA A	USA FOOT	M. Cerdan St.	Lu 30/09	19h45
FC BALEC	AS MATRA	La Ramée St.	Lu 30/09	19h45

Coupe Occitane : Poule D - Tour 2

MECAPROTEC FC	ATHL. TOLOSA C	Muret Auriol	Lu 30/09	20h00
ASFP LUSITANOS	FA ROQUES	Castelginest	Lu 30/09	20h30
TOULOUSE SA	SOPRA STERIA FOOT	R. Barran	Ve 04/10	19h45

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



24 SEPTEMBRE 2019

N° 4

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

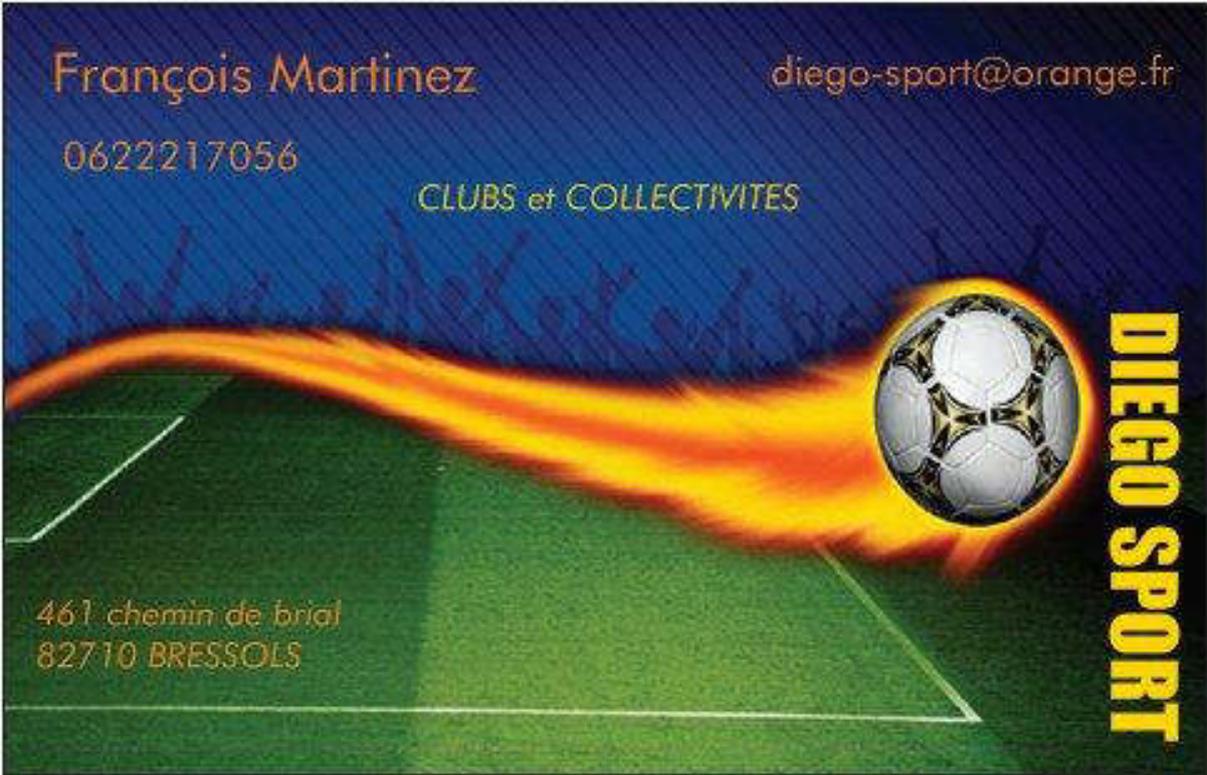
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Arbitrage,
- Résultats semaine 38,
- Sportivité semaine 38,
- Forfait général,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 40 et 41.



SAISON 2019 - 2020

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 23 Septembre 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site, que ce soit pour les renouvellements ou les nouvelles licences.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

① www.fsgt31.fr,

② Football à 11,

③ Actualités,

④ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

❹ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 2002 à 2006) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + carton blanc + photocopie de la pièce d'identité + chèque.**

Dossier complet pour un renouvellement = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + chèque.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.



En raison de ce nouveau fonctionnement de demandes de licences, **il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur sera qualifié dès son inscription sur le site, à la seule condition que le chèque nous soit parvenu, ainsi que le carton blanc pour les nouveaux joueurs.**

Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

Ⓢ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc.**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc.**

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

⑧ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑨ COMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

⑩ QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soit COMPLETS**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer à la rencontre, ce qui se traduira par la rencontre perdue par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (document officiel), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

❶❶ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

❶❷ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si **aucune** entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

❶❸ RELIQUAT SANCTIONS

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. »

D'autre part, les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En cas de doute, contactez la Commission.

❶❹ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par **« courrier électronique »**, ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24)**

heures. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

①⑤ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①⑥ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑦ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑧ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « EXEMPLAIRE ADHERENT » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

ASCA : manque cartons blancs des joueurs : CRUZ Arnaud et MAUREL Quentin.
AS MATRA : manque cartons blancs des joueurs : LOR Vitou et POIRIER Nicolas.
FA ROQUES : manque photo sur carton blanc du joueur DORIS Christophe
AS SAINT LOUP CAMMAS : manque carton blanc du joueur SOULADIE Kévin.



POUR REGULARISATION :

FC POTO: manque carton blanc du joueur MAJSTRUK Yves.

CLUBS ATTENTION

Une fois de plus, vous ne tenez pas compte de ce que l'on vous dit à l'Assemblée Générale. En effet, **vous ne devez pas** vous occuper de la **licence de votre arbitre**, c'est le collectif qui l'établit. Par contre vous **devez joindre le montant** en le précisant sur le bordereau de dépôt.



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

CPAM : jusqu'au 08/10 (23 joueurs),
FC CANTOU : jusqu'au 08/10 (21 joueurs),
AS CNES: jusqu'au 08/10 (23 joueurs),
USEMA COLOMIERS : jusqu'au 08/10 (26 joueurs),
FC ESCALQUENS : jusqu'au 08/10 (1 joueur),
ASEAT : jusqu'au 08/10 (21 joueurs),
FORZA VIOLA : jusqu'au 08/10 (19 joueurs),
ASFP LUSITANOS : jusqu'au 08/10 (18 joueurs),
AGATE FC : jusqu'au 08/10 (15 joueurs),
LES VIEILLES CANAILLES: jusqu'au 08/10 (22 joueurs),
MECAPROTEC FC: jusqu'au 08/10 (23 joueurs),
MISTRAL P.L.: jusqu'au 08/10 (25 joueurs),
NEW TEAM: jusqu'au 08/10 (21 joueurs),
FA ROQUES: jusqu'au 08/10 (11 joueurs),
AS ST CAMMAS : jusqu'au 08/10 (16 joueurs),
SB SPORT : jusqu'au 08/10 (17 joueurs),
SOPRA FOOT : jusqu'au 08/10 (16 joueurs),
ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 08/10 (59 joueurs),
TOLOSA FOOT SYSTEM jusqu'au 08/10 (25 joueurs),
TOULOUSE SA : jusqu'au 08/10 (19 joueurs),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

US CAF: jusqu'au 22/10 (23 joueurs),

AS DRT: jusqu'au 22/10 (13 joueurs),

LES SHADOCKS SEILH: jusqu'au 22/10 (27 joueurs),

PASPORT: jusqu'au 22/10 (27 joueurs),

AJ ST EXUPERY: jusqu'au 22/10 (30 joueurs),

O.TOULOUSE: jusqu'au 22/10 (15 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

ARBITRAGE

Les arbitres : RAMIANDRISOA M. et SZYNCZEWSKI G. doivent retourner leurs documents à la Commission de **TOUTE URGENCE**.

L'arbitre KOPGANG Paulidor doit faire parvenir deux photos à la commission pour pouvoir être désigné.

RESULTATS

SEMAINE 38 DU 16/09/2019 AU 20/09/2019

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 – Tour 1

FC CANTOU	6	-	4	AJ SAINT EXUPERY	
ASCA	1	-	10	SHADOCKS DE SEILH	
PASPORT	5	-	0	ASEAT	

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 1

FORZA VIOLA FC	3	-	1	CPAM	
AS SAINT LOUP CAMMAS	2	-	4	ASC CNES	
FC ESCALQUENS	6	-	0	NEW TEAM	

Coupe Occitane : Poule A – Tour 1

IO TEAM	5	-	1	SB SPORT FC	
TOLOSA FOOT SYTEM	0	-	3	ATHLETICO TOLOSA B	F
SHAKHTAR TOLOSA	0	-	10	AS DRT	

Coupe Occitane : Poule B – Tour 1

LES VIEILLES CANAILLES	3	-	4	DYNAMO FC	
FC FONBO	1	-	7	MISTRAL PL	
USEMA COLOMIERS	3	-	4	O. TOULOUSE	

Coupe Occitane : Poule C – Tour 1

AS MATRA	0	-	3	USA FOOT	
FC POTO		Remis		FC BALEC	
ALTRAN FOOT	2	-	0	ATHLETICO TOLOSA A	

Coupe Occitane : Poule D – Tour 1

MECAPROTEC FC	3	-	1	TOULOUSE SA	
ASFP LUSITANOS	2	-	2	ATHLETICO TOLOSA C	
FA ROQUES	0	-	3	SOPRA STERIA FOOT	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : DYNAMO FC.

SPORTIVITE SEMAINES 38

DEUX sorties temporaires et **NEUF** avertissements pour **16** rencontres arbitrées.

FORFAIT GÉNÉRAL

L'équipe « COQ GAILLACOIS » vient de nous informer que finalement, elle ne s'engageait pas dans nos compétitions et se trouve donc forfait général en division Promotion.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 40 DU 30/09/2019 AU 04/10/2019

Coupe Occitane : Poule B – Tour 2

FC FONBO

O. TOULOUSE

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe Occitane : Poule C – Tour 2

FC POTO
FC BALEC

ALTRAN FOOT
AS MATRA

Voir feuille des rencontres de ce bulletin
Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue : 5 chemin de l'enguille.

COQ GAILLACOIS : Gaillac Toulza : stade municipal.

ASFP LUSITANOS : Castelginest : rue Saint-Gilles.

ASEAT : Sesquières Hb : chemin de rupé, 31200 Toulouse. (à partir de la semaine 42).

Gardien terrains Barran et Sordelo : 06 28 49 42 89.

SEMAINE 40 DU 30/09/2019 AU 04/10/2019

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 – Tour 2

ASEAT	AJ SAINT EXUPERY	La Ramée Synthé	Ve 04/10	19h45
ASCA	FC CANTOU	Beaupuy	Je 03/10	20h15
SHADOCKS SEILH	PASPORT	Seilh Synthé	Ve 04/10	20h45

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 2

CPAM	NEW TEAM	Sordelo Hb	Je 03/10	19h45
AS ST LOUP CAMMAS	FORZA VIOLA FC	St Loup Cammas	Je 03/10	20h15
ASC CNES	FC ESCALQUENS	R. Barran	Ma 01/10	19h45

Coupe Occitane : Poule A – Tour 2

ATHLETICO TOLOSA B	IO TEAM	Sordelo Hb	Me 02/10	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	SHAKHTAR TOLOSA	Stadium Taton Synthé	Je 03/10	20h00
AS DRT	SB SPORT FC	Stadium Taton Synthé	Lu 30/09	20h00

Coupe Occitane : Poule B – Tour 2

MISTRAL P.L.	LES VIEIL. CANAILLES	Sordelo St.	Je 03/10	19h45
FC FONBO	O.TOULOUSE	La Ramée Synthé	Me 02/10	19h45
DYNAMO FC	USEMA COLOMIERS	Capitany Synthé	Me 02/10	20h00

Coupe Occitane : Poule C – Tour 2

FC POTO	ALTRAN FOOT	M. Cerdan Hb	Ve 04/10	20h00
ATHLETICO TOLOSA A	USA FOOT	M. Cerdan St.	Lu 30/09	19h45
FC BALEC	AS MATRA	M. Cerdan Hb	Lu 30/09	19h45

Coupe Occitane : Poule D - Tour 2

MECAPROTEC FC	ATHL. TOLOSA C	Muret Auriol	Lu 30/09	20h00
ASFP LUSITANOS	FA ROQUES	Castelginest	Lu 30/09	20h30
TOULOUSE SA	SOPRA STERIA FOOT	R. Barran	Ve 04/10	19h45

SEMAINE 41 DU 07/10/2019 AU 11/10/2019***Division : Excellence – Journée 2 aller***

ATHLETICO TOLOSA B	AJ SAINT EXUPERY	Stadium Taton Synthé	Lu 07/10	20h00
PASPORT	USEMA COLOMIERS	Sordelo St	Je 10/10	19h45
O.TOULOUSE	SHADOCKS SEILH	Struxiano Synthé	Me 09/10	19h45
MECAPROTEC FC	ASEAT	Muret Auriol	Lu 07/10	20h00
AS ST LOUP CAMMAS	FC POTO	St Loup Cammas	Je 10/10	20h15

Division : Promotion Excellence – Journée 2 aller

ALTRAN FOOT	MISTRAL P.L.	Blagnac Baradels Syn	Je 10/10	20h45
FC ESCALQUENS	ASC CNES	Escalquens	Lu 07/10	20h00
FONBO FC	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo St	Me 09/10	19h45
FORZA VIOLA FC	DYNAMO FC	Stadium Taton Synthé	Je 10/10	20h00

Division : Honneur – Journée 2 aller

TOULOUSE SA	IO TEAM	R.Barran	Ve 11/10	19h45
AS MATRA	NEW TEAM	R.Barran	Ma 08/10	19h45
USA FOOT	AGATE FC	Blagnac Baradels Syn	Me 09/10	20h45
SHAKHTAR TOLOSA	FA ROQUES	Sordelo Hb	Me 09/10	19h45

Division : Promotion Honneur – Journée 2 aller

SOPRA STERIA FOOT	AS DRT	Sordelo Hb	Je 10/10	19h45
ASCA	LES VIEIL. CANAILLES	Beaupuy	Je 10/10	20h15
FC CANTOU	TOLOSA FOOT SYSTEM	La Ramée Hb	Ve 11/10	19h45
SB SPORT FC	UJS TOULOUSE	M. Cerdan St.	Lu 07/10	19h45

Division : Promotion – Journée 2 aller

CPAM	ATHLETICO TOLOSA C	La Ramée Synthé	Ve 11/10	19h45
FOY. RUR. ST GENIES	US CAF	St Genies Bellevue	Je 10/10	20h30
FC BALEC	ASFP LUSITANOS	La Ramée Synthé	Lu 07/10	19h45

Exempt : NIMBA O.T.